

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC – PRÉAVIS N° 23-2017

Demande de crédit de CHF. 1'298'600.-- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Intercommunal du Conseil régional du District de Nyon,

La commission ad hoc, composée de Madame Alison Rollini, de Messieurs Jacques Hanhart, Michael Rohrer, Thomas Marchand et Patrick Bréchon, s'est réunie le 17 septembre 2017 dans les locaux du Conseil Régional.

La commission remercie Messieurs Pierre Graber, membre du CoDir et Joël Vetter de Régionyon, tous deux en charge de la mobilité, pour la présentation complète du projet et leurs réponses aux différentes questions posées par les membres de la commission. MM. François Roch, membre du CoDir en charge des Investissements régionaux & Relations avec les communes et Patrick Freudiger, secrétaire de Régionyon étaient tous deux excusés.

La commission ad hoc a ensuite siégé dans les mêmes locaux pour déterminer sa position.

Documents reçus

- L'avant-devis général détaillé du 01.05.2013 (sans les achats de terrains entièrement à charge de l'état de Vaud)
- La répartition détaillée des coûts (après la mise en soumission) entre le Canton, la Région et les 4 Communes concernées.
- Les lettres réponses des Communes de Commugny et Bogis-Bossey.
- Un plan d'ensemble de la RC1 sur le territoire du district de Nyon avec les étapes de réalisation.
- La convention du 3 mai 2013 entre les 4 Communes concernées, le Conseil régional et le Canton
- La Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (Etat au 1er juin 2012)

Le projet

Ce réaménagement fait partie d'un projet global de requalification de la RC1 de Mies à Perroy, dont les prochaines phases sont en cours d'étude et d'attente de subventionnement dans le cadre des Projets d'Agglomération PA3 et PA4. La planification des prochains réaménagements s'échelonnent de 2019 à 2030.

La commission a passé en revue les plans détaillés du projet du tronçon Mies - Coppet. Elle a relevé que 3 nouveaux giratoires seront créés (2 sur le tronçon Mies - Coppet et 1 sur le tronçon Coppet - Founex), qu'un soin particulier sera apporté à la priorisation et à la sécurisation des cyclistes : pistes cyclables au niveau de la chaussée (plus de descente-montée à chaque intersection), marquage en rouge aux endroits des intersections et/ou sorties de propriété, etc... La largeur de la chaussée sera de 650cm (2 voies de 325cm), celle des contre allées cyclistes-piétons de 300cm. La banquette herbeuse de séparation, d'une largeur de 150cm, sera finalement plantée d'herbacées. Le revêtement de la chaussée sera du type phono absorbant. Ce revêtement a une durée de vie légèrement inférieure au revêtement traditionnel (18 à 20 ans au lieu de 25). Les traversées de route pour piétons seront du type « aides à traverser » avec ilots-refuge au centre de la chaussée et éclairage appuyé comme au Domaine Impérial à Gland. La limitation de vitesse à 80km/h entre les localités sera maintenue. Les infrastructures souterraines seront refaites à neuf, selon les besoins.

A la question soulevée par le chef du comité référendaire à savoir : « le véhicule qui va vouloir obliquer à gauche ne va-t-il pas créer un bouchon derrière lui ? », il a été répondu que le nombre de véhicules/jour (12'500 en moyenne entre Mies et Founex) devraient permettre au dit véhicule de dégager rapidement sur la gauche.

Travaux

Les travaux démarreront en Mars 2018 et dureront 2 ans. Les deux secteurs s'exécuteront simultanément, les deux fois dans le sens Genève-Lausanne. La circulation bidirectionnelle sera garantie pendant cette période, à l'exception de rares fermetures ponctuelles et des jours nécessaires à la pose du revêtement de finition. Le maître de l'ouvrage est le Canton, le choix des entreprises et mandataires lui appartient. Les appels d'offres ont été faits sur la base des marchés publics.

Coûts et Financement

L'avant devis général de 2013 annexé au préavis 45-2014 indiquait un coût de travaux, avant déduction des subventions, de 26'321'315.-- TTC. Le coût 2017, après consultation des entreprises, s'élève finalement à 26'476'000.— TTC, ce qui porte le coût du km à 5'300'000.— TTC. Le coût 2017 inclut un montant de 594'000.— TTC pour les achats de terrains (à charge de l'état de Vaud) alors que l'avant devis de 2013 n'incluait pas ce poste.

Le coût des travaux retenu pour les demandes de crédits (Canton - Région - Communes) correspond à la moyenne des soumissions rentrées, les travaux ayant été adjugés (sous réserve des crédits) à l'offre économiquement la plus avantageuse selon les règles des marchés publics. Cette manière de procéder permet de disposer d'une réserve

d'environ 15% pour des travaux divers et imprévus. Cela ne constitue pas une autorisation de dépenser. Ces travaux seront à justifier par les entreprises adjudicataires.

En règle générale, l'entretien des routes incombe à l'Etat pour les routes cantonales hors traversées de localité, aux Communes territoriales dans les autres cas. L'entretien des bandes herbeuses, des trottoirs, des pistes cyclables et de l'éclairage public sera à la charge des Communes, tel que défini par la Loi sur les Routes.

La part régionale représente 12,1%, les 87,9% restant sont à la charge des tiers (Confédération et Canton).

Les Communes de Commugny et Bogis-Bossey ont été approchées par celle de Coppet pour leur demander d'intégrer le cercle porteur. La commission prend note de leurs réponses négatives et regrette évidemment ces décisions. La Commune de Vich doit se prononcer en septembre sur le DISREN. Les Communes de Crans, Bassins et Essertines qui ne font pas partie de Régionyon ainsi que celles de Chésereux, Gingins et Bursinel qui ont refusé le DISREN n'ont pas été contactées.

Conclusion

En conclusion, la commission ad hoc confirme la pertinence et l'utilité publique de ce projet. Elle regrette le manque de solidarité régionale, notamment des Communes de Commugny et Bogis-Bossey. Elle se recommande pour que le solde de la RC1 situé sur le territoire du district soit étudié dans les meilleurs délais. A ce sujet, la commission a pu prendre connaissance d'un plan d'« étapage » où il ressort que la réalisation de la dernière étape pourrait être terminée à l'horizon 2030.

La Commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, recommande aux Conseillers d'approuver ce préavis 23-2017 et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon décide :

- d'accorder le crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex.
- d'imputer le montant de CHF 1'298'600.- TTC sur le compte DISREN 140.3185
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 43% de la part régionale

Rolle, le 29 août 2017

M. Jacques Hanhart, Nyon, 1er nommé

M. Michael Rohrer, Gland

M. Patrick Bréchon, Rolle, rapporteur

M. Thomas Marchand, Coppet

Mme Alison Rollini, Chavannes-des-Bois

Plan tiré du Préavis 45-2014

